

LA MEILLEURE VALEUR POUR LE PRIX

THÉS VERTS		THÉS NOIRS	
Jeune Hyson, (bon).....	20 cts.	Congou, (bon).....	25 cts.
Poudre à canon, (de choix).....	30 "	(choix extra).....	30 "
(extra).....	35 "		
THÉS DU JAPON.			
Bon, (Feuille naturelle).....	18 cts.	Choix Extra (non-coloré).....	25 cts.
De choix ".....	20 "	".....	28 "
Très bon ".....	22 "	Garanti pur ".....	30 "
Choix extra ".....	23 "	".....	35 "

Pas de tirage au sort, vous achetez du Thé et ne payez que le plus bas prix possible du Thé. Pas d'argent gaspillé en vue de gagner du cristal dont le plus souvent vous n'avez pas besoin.

E. D. D'ORSONNES, Gérant,
143 et 145 RUE PRINCIPALE, HULL.

S. ROGERS et FILS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres

ET EMBAUMEURS,

15, rue St. NICHOLAS,
OTTAWA.

RESIDENCE AU-DESSUS DU MAGASIN.

Connections par Téléphone.

Tous ordres remplis avec promptitude et à de bonnes conditions.

LES POELES DE SMART

Sont les Meilleurs

Toutes descriptions de Poëles et Fournaïses constamment
en vente aux Entrepôts de Variété et aux Salles de
Fourniture de Maison.

532 et 534, RUE SUSSEX, OTTAWA

JOSEPH BOYDEN

CONFISERIES!

PÂTISSERIES.

Nouveau Poste Canadien-Français

A. TRUDEL et Frère,

PROPRIETAIRES.

540, RUE SUSSEX.

(Ancien poste de M. Brodbeck)

MM. Trudel desirant informer le public d'Ottawa et des environs qu'ils tiendront constamment à leur nouveau poste toutes les confiseries désirables qu'ils manufactureront eux-mêmes; tels que pain-de-sauvage, pain d'epave, gâteaux, biscuits, dragées et tout ce qui se trouve généralement dans un établissement de première classe.

Les sous-signés, par leur longue expérience dans cette ligne de commerce sont en mesure de donner satisfaction à tous et comptent sur l'encouragement libéral des Canadiens-français de la capitale et du public en général.

On fera bien de venir faire une visite.
A. TRUDEL et Frère.
Confiseurs.
Ottawa, 1er Dec., 1886.

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session au sujet de la Compagnie de chemin de fer de Colonisation d'Ottawa, pour un acte amendement l'acte d'incorporation de la dite Compagnie et lui accordant le privilège de s'amalgamer avec d'autres compagnies de chemins de fer en prolongeant le temps fixé pour la complétion de ce dit chemin de fer et lui permettant d'employer des débiteurs portant hypothèques ou par l'extension de ses pouvoirs de construction d'autres branches ou autrement pour amender le dit acte d'incorporation pour d'autres fins.

H. B. MACKINTOSH,
Secrétaire de la Compagnie.
Ottawa, 5 Janvier, 1887.

La demande d'un grand nombre d'électeurs de cette cité, j'ai consenti à poser ma candidature pour la cité d'Ottawa, à l'élection qui doit avoir lieu pour le Parlement du Canada.

J'appuierai comme je l'ai toujours fait, le parti libéral-conservateur sous l'administration judiciaire duquel le Canada a atteint une position de prospérité bien enviable.

Comptant sur l'appui sincère pour cette candidature de la part des électeurs de toutes nationalités et croyances, j'attends de la reconnaissance comme appréciation de la faveur et confiance que vous avez si généreusement manifestées à mon égard au sujet de cette haute et honorable position.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs
Votre obéissant serviteur,
Wm G. PERLEY.
Ottawa 15 nov. 1886.

IN THE SURROGATE COURT OF
THE COUNTY OF CARLETON.
"Guardianship Notice"

NOTICE is hereby given that after the expiration of twenty days from the just publication of this notice, application will be made to the Judge of the Surrogate Court, of the County of Carleton, at his Office, Ottawa, by Pierre Hyacinthe Chabot, for an order appointing the said Pierre Hyacinthe Chabot guardian of the infants of the late Jean Léon Chabot, Albert Henri Chabot, Charles Emile Chabot, and Marie Louise Beatrix Chabot.

VALIN & ADAM,
Solicitors for Pierre Hyacinthe Chabot,
Ottawa, 18th January, A.D., 1887.

TELEGRAPHIE

Nouvelles de Québec

Québec 13.—Un correspondant écrit de Saint-Georges. B. auge, disant que M. John Breakey va probablement mettre à flot ce printemps 20,000 billets qui doivent partir de ce district.

—Un nouveau club vient d'être formé à Québec par les amateurs de la photographie, sous le nom de "Club Camera de Québec": MM. J. B. Amyot, Imlah, W. E. Russell, J. G. Garneau, James Brodie et E. F. Wurtele ont été nommés pour former un comité chargé de rédiger une constitution pour le nouveau club.

—Pendant la nuit de vendredi quarante pieds carrés du plafond du 4e étage du magasin de gros de MM. Garneau et fils sont tombés sur le plancher inférieur. Si cet accident fut arrivé en plein jour, il aurait certainement causé des pertes de vie et fait des dommages pour plusieurs milliers de piastres, aux marchandises exposées. On suppose que l'accident a été causé par le poids de la neige qui se trouvait sur le toit.

—Plusieurs wagons chargés d'huile sont partis de Petrolia, lundi le 7 courant et ont été rendus à Québec vendredi par le chemin de fer du Grand Tronc, nonobstant la tempête de neige.

—Madame François Boucher, âgée d'à peu près quarante années, est morte subitement mercredi dernier au soir. Après avoir blanchi du linge toute la journée, madame Boucher commença à l'étendre dans la cour attenante à sa maison, quand elle est tombée à la renverse et expira quelques secondes après. Jeudi soir, madame veuve Fortin âgée d'à peu près 80 ans, est aussi décédée subitement. Ces deux morts subites ont eu lieu à Baupont.

—Les quatre cloches destinées à l'église de St Sauveur sont arrivées à Lévis. Elles seront transportées à Québec où la bénédiction aura lieu le 27 courant.

Le cardinal Taschereau

Paris, 14.—Le cardinal Taschereau pendant son séjour ici n'a reçu des visites que des Canadiens et des dignitaires de l'Eglise. Il a été très réservé en exprimant ses opinions, il n'a manifesté aucune sympathie pour le docteur McGlynn, mais en considérant l'influence énorme de ce dernier, il pourra peut-être conseiller au pape de se le concilier.

L'homme coupé en morceaux

New-York, 13.—Hier a commencé devant la cour Oyer and Terminer le procès d'Edward Unger, accusé d'avoir tué son "mi Auguste Bohle, dont" la nuit dépecé le cadavre pour l'expédier dans une malle à Baltimore. Unger paraissait fort ému, et quand on a appelé l'affaire, il s'est mis à pleurer à chaudes larmes. A ses côtés ses deux filles, âgées de 18 et 10 ans; la plus jeune cherchait à consoler son père et lui disait, en lui essuyant les yeux avec son mouchoir: "Ne pleurez pas, papa, ne pleurez pas".

L'avocat d'Unger a dit qu'il venait seulement de recevoir la copie des aveux qu'aurait faits son client au poste central de police; il a demandé du temps pour étudier cette pièce, ajoutant qu'il comptait prouver qu'Unger, en tuant Bohle, était en état de légitime défense. L'avocat de district ayant consenti à accorder le temps demandé par l'avocat, on ne s'est occupé, à l'audience d'hier, que de la formation du jury.

Un accident au théâtre

Minneapolis, 14.—La représentation donnée jeudi soir au Théâtre comique de cette ville a eu un dénouement auquel ne s'attendaient certes pas les nombreux spectateurs réunis dans la salle. Au moment où le rideau venait de se baisser pour la dernière fois, on a vu avec effroi un homme tomber la tête la première sur le bord de la scène et de là rebondir dans l'orchestre où il est resté inanimé. Plusieurs spectateurs se sont précipités à son secours; mais un médecin qui se trouvait dans la salle n'a pu que constater la mort de cet homme. La victime de ce triste accident est un M. McGowan, ce Duluth; il était venu au théâtre avec quelques amis et avait pris place dans une avant-scène, au second étage. A peine assis, il s'était endormi et, à la fin du spectacle, ses amis avaient dû l'éveiller pour lui dire qu'il était temps de s'en aller. C'est en se levant de son siège que McGowan, sans doute encore tout endormi, a fait un faux pas; il est tombé en arrière et, passant par-dessus la balustrade de la loge, il est allé s'abîmer sur la scène.

Attention

Le Quinquin Labarraque est un vin qui fortifie les personnes épuisées par la maladie. Il agit merveilleusement sur les estomacs défectueux en augmentant l'appétit et facilitant la digestion.

COMTE DE RUSSELL

Une assemblée des électeurs favorables à la candidature de M. C. H. Mackintosh avait été convoquée pour hier soir à 8 heures dans la maison d'école de Notre Dame de Lourdes, (Searsville.)

Longtemps avant l'heure annoncée la salle d'école était littéralement encombrée. M. Kehoe fut choisi comme président. Il fut ensuite décidé que les orateurs de chaque côté auraient un quart d'heure pour adresser la parole.

L'assemblée fut ouverte par M. S. Drapeau qui, dans un discours plein de feu, fit voir les fausses prétentions des libéraux qui prétendent escalader le pouvoir en se servant à cet effet de l'échafaud de Riel comme d'un piédestal. L'orateur fit ensuite un exposé de la situation financière de la province et mit de nouveau à néant les fausses et injustes assertions des libéraux qui prétendent que le gouvernement Macdonald a considérablement augmenté la dette. Malheureusement le peu de temps alloué à M. Drapeau l'empêcha de traiter comme il l'aurait désiré les questions qui intéressent à un si haut point les électeurs de la province en général. Le quart d'heure étant écoulé l'orateur reprit son siège au milieu des applaudissements de la foule.

M. Devlin, d'Aylmer, s'avancant ensuite avec une voix et des gestes menaçants, il déclara sa bile sur M. Mackintosh et fit le parangon de M. Edwards, son fétiche, qui, à l'entendre, est un petit saint qui ne possède que des qualités éminentes et qui n'a jamais connu ce que c'était que de commettre une faute. L'orateur eut ce que méritaient ses assertions mensongères et gratuites, il fut à maintes reprises interrompu par les cris de la foule qui ne voulait plus l'entendre et qui réclamait un autre orateur un peu moins violent et un peu plus véridique.

M. Cummings vint alors et dans un discours des plus précis il sut attirer les applaudissements de tous les électeurs présents.

Le tour de M. Alex. Robillard étant arrivé, il s'avancant sur le devant de la scène et remercia les électeurs présents de leur support dans la dernière élection du comté de Russell; les applaudissements n'empêchèrent pas l'orateur de continuer son petit boniment. Afin de ne pas parler politique, le député de Russell à la législature d'Ontario, crut bon de raconter une petite histoire insignifiante à propos de jambons qui eut le mérite de faire rire quelques gamins qui se trouvaient en face de l'orateur et qui ne curent devoir mieux lui et d'accueillir sa farce par des sifflets continus. Après avoir parlé d'un bon reprocheur, probablement pour faire pendant à ses jambons, M. Robillard voulut continuer sa harangue échevelée, mais pour lui comme pour les autres, l'heure était écoulée et malgré toutes ses protestations et ses appels désespérés, la foule qui en avait assez cria à tue tête: "Time is up! Bon gré mal gré, M. Robillard dut céder à la pressante instance de ses bons électeurs qui ne voulaient plus l'entendre parler.

M. P. Baskerville fut ensuite appelé à grands cris et prononça un discours à l'importance de l'importance de la question du Home Rule, il en fit un exposé succinct et parla aussi de la dette provinciale, question qu'il traita avec beaucoup de succès.

M. Belcourt fut l'orateur suivant et il s'exprima tout à son aise, n'ayant pas trop de temps pour répondre à toutes les interruptions qui assaillirent chaque partie de son discours. Après avoir attaqué M. Drapeau au sujet de la question Riel, et avoir été mis dans le pétrin de la belle manière par ce dernier, il continua sa fourgueuse harangue en parlant de la construction du chemin de fer du Pacifique et termina en disant qu'il ne se croyait pas prophète mais qu'il croyait bien pouvoir prédire sans se tromper un éclatant succès non seulement pour le candidat libéral à Russell mais pour l'honorable M. Blake qui enverra l'opinion la province dans l'impensable majorité qu'il va obtenir.

M. P. H. Chabot eut la tâche assez facile de répondre à M. Belcourt et refuta un à un tous ses faux avantages à la grande hilarité de tous. Le quart d'heure accordé à M. Chabot fut des mieux employés et son discours produisit le meilleur effet sur les électeurs du comté de Russell.

La foule ayant ensuite appelé M. Starrs, les libéraux voyant que l'assemblée leur était contraire, crurent devoir recourir à leurs moyens ordinaires et commencèrent un tapage durant lequel il fut impossible de s'entendre. Grâce à une nouvelle entente de la part des amis de M. Mackintosh, qui voulaient à tout prix que l'assemblée fut paisible, il fut décidé d'accorder dix minutes à M. Starrs et à ses amis et dix minutes aux orateurs libéraux pour la réplique. Cet arrangement put se continuer jusqu'à vers les 11 1/2 heures. MM. Starrs et

Drapeau ayant donné une vigoureuse réplique aux arguments mal équilibrés des jeunes orateurs du Club National et d'Aylmer.

Avant de se séparer un vote de remerciements fut passé en faveur du président de l'assemblée et des nourraux furent lancés pour Sir John Macdonald, M. Mackintosh et la Reine.

Cette assemblée, nos adversaires ont pu s'en convaincre eux-mêmes, a été tout en faveur de M. Mackintosh et prouve amplement que Searsville donnera une majorité assez considérable au candidat de Sir John A. Macdonald.

Nombreuse assemblée, hier soir, dans le canton de Gloucester, à la maison d'école de Piper. Les orateurs de la soirée ont été MM. Bradbury, Devlin, Dr Savard, A. C. Larose, Alp Pinard et F. Moffet. L'assemblée qui était composée d'électeurs de toutes les nationalités était presque unanime en faveur de M. Mackintosh. Quatre ou cinq électeurs seulement n'ont pas voulu prendre part au vote en faveur de M. Mackintosh.

ECHOS DE HULL

Assemblée
Une assemblée des électeurs du quartier numéro cinq a eu lieu hier soir. Les orateurs de la soirée ont été le candidat libéral M. Papineau et MM. Rochon, Goyette, Major et Simard. La cause conservatrice était défendue par Lortie. Bien que seul contre cinq adversaires M. Lortie s'est montré égal à la tâche et a porté au candidat libéral et à ses orateurs des blessures cuisantes dont ils se rappelleront longtemps.

Une chanson
L'Alliance a la manie des chansons. A la dernière élection en MM. Cormier et Rochon, elle entre avait publié une qui a fait fureur parmi les enfants jusqu'au jour de la votation. Aujourd'hui la chanson qu'elle publie en l'honneur de M. Blake, va avoir le même sort. La défiance qui attend le parti libéral au vingt-deux de ce mois va faire lâcher la chanson pour longtemps. Les libéraux chantent avant le vote Les conservateurs chanteront après.

DANS LA CAPITALE

Marriage à Ste Anne
Dimanche soir, vers les 5 heures il y eut à l'église Ste Anne une belle cérémonie à l'occasion du mariage de M. Joseph Thérien à Demoiselle Déla Granger. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. M. Prud'homme.

Vers les 7 heures, les membres du corps de musique de Ste Anne, dont le marié faisait partie, se rendirent à la demeure des nouveaux époux où l'ajolie et la gaieté fut générale. La musique, comme bien on le pense, ne manqua pas et la fête se prolongea tard durant la soirée.

Union St Thomas
M. le Président de l'Union St Thomas a reçu la lettre qui suit qui prouve une fois de plus combien cette Union est ponctuelle à remplir ses engagements avec ses membres:

"A Monsieur le Président et aux membres de l'Union St Thomas: C'est un devoir pour moi de vous remercier bien sincèrement pour l'empressement que vous avez mis à me faire parvenir la somme de \$659.00 étant le montant total dû à mon défunt mari par l'Union St Thomas, à l'époque de son décès. Veuillez bien agréer, M. le Président et messieurs, mes félicitations et mes remerciements pour la manière avec laquelle agit l'Union St Thomas envers ses membres et qui lui vaut assurément d'être mise au rang des premières sociétés de bienfaisance de la ville d'Ottawa."

Croyez moi votre toute dévouée.
Veuve P. Riche.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition? Si l'enfant est ainsi, allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulage immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui, il n'y a pas à se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolli les gencives, diminue l'inflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux médecins des femmes et nourrices dans les Etats Unis. Il est en vente chez tous les droguistes du monde entier. Prix, vingt-cinq centins la bouteille.

Demandez le Sirop Calmant de Mme Winslow et n'en prenez pas d'autre sorte.

Libre Echange.

La réduction du revenu et l'abolition des timbres sur les médecines brevetées ont grandement bénéficié aux acheteurs tout en soulageant les fabricants. Ceci est surtout le cas avec les préparations Green's August Flower et Boschee's German Syrup, car la réduction de 30cts par doze a été employée pour augmenter la capacité des bouteilles contenant ces remèdes, donnant ainsi un cinquième de médecines de plus dans les bouteilles à 75cts. Le August Flower pour la Dyspepsie et affections du foie, et le German Syrup pour les rhumes et troubles des poumons, ont peut-être la plus forte vogue d'aucune médecine dans le monde. L'avantage de plus grandes bouteilles sera apprécié par les malades dans chaque ville ou village du monde civilisé. Les bouteilles échantillons à 10cts sont les mêmes.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

PROLONGEMENT DE DATE.

La date depuis laquelle on pourra voir les plans et devis de
L'ENTREPRENEUR DE VERIFICATION
A OTTAWA
est par les présentes prolongée jusqu'à
Lundi, le 21 Février, et la date de la réception des commissions est reculée jusqu'à
Mardi, le 8 Mars.

Par ordre,
A. GOBRIL,
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa, 12 Fév. 1887.



Département

REVENU DE L'INTERIEUR.

ACTE CONCERNANT LES ENGRAIS AGRICOLES.

Le public est par les présentes notifié que les dispositions de l'acte concernant les engrais agricoles viennent en force le 1er Janvier 1888 et que les engrais mis en vente après cette date devront être conformes aux conditions et restrictions qui y sont mentionnées dont les principales sont les suivantes:

1. Dans le présent acte, l'expression "engrais" signifie et comprend tous les engrais dont le prix de vente est de plus de dix piastres la tonne, et qui contiennent de l'ammoniaque, ou son équivalent en nitrogène, ou de l'acide phosphorique.
2. Tout fabricant ou importateur d'engrais pour la vente devra, dans le cours du mois de janvier de chaque année, et avant d'offrir cet engrais en vente, transmettre au ministre du Revenu de l'Intérieur un rapport payé un bocal en verre scellé, contenant au moins deux livres de l'engrais fabriqué ou importé par lui avec le certificat de son analyse, ainsi qu'un échantillon moyen de l'engrais fabriqué ou importé par lui, et cet échantillon sera conservé par le ministre du Revenu de l'Intérieur afin de le comparer à tout échantillon d'engrais qui sera obtenu, dans le cours des deux mois à venir, de la part de ce fabricant ou importeur et qui sera transmis à l'analyste en chef par un analyste.

3. Si l'engrais est mis en cois, chaque cois destiné à être vendu ou distribué en Canada portera un certificat d'analyse, que le fabricant y apposera ou qu'il y attachera solennellement: si l'engrais est en sacs, cois ou sur une étiquette quelconque ou imprimé sur chaque sac; s'il est dans des barils, sera marqué au fer chaud, estampé ou imprimé sur le fond de chaque baril, ou distinctement imprimé sur bon papier et fermement collé sur le fond de chaque baril, ou sur une étiquette solidement attachée au fond de chaque baril, et s'il est en vrac, le certificat ou fabricant sera marqué, et une copie en sera donnée à chaque acheteur.

4. Nul engrais ne sera vendu, ni offert ou exposé en vente, à moins qu'un certificat de son analyse et un échantillon de l'engrais n'aient été transmis au ministre du Revenu de l'Intérieur, et que l'on ne se soit conformé à toutes les prescriptions du paragraphe précédent.

5. Quelconque vendra, offrira ou exposera en vente quelque engrais au sujet duquel les dispositions du présent acte n'aient pas été suivies, ou permettra qu'un certificat d'analyse soit attaché à un cois, sac ou baril de pareil engrais, ou qu'il se représente à l'inspecteur, pour accompagner le mémoire d'inspection de cet inspecteur, énonçant que cet engrais contient une plus forte proportion des constituants mentionnés au présent acte que celle qui contient réellement, ou vendra, offrira ou exposera en vente quelque engrais supposé ou apparemment inspecté et qui ne contiendrait pas la proportion de constituants mentionnés au présent acte, ou vendra, offrira ou exposera en vente quelque engrais qui ne contiendrait pas la proportion de constituants mentionnés au présent acte, sera passible dans chaque cas d'une amende n'excédant pas cinquante piastres pour la première infraction, et d'une amende n'excédant pas cent piastres pour chaque récidive; pourvu toujours qu'un délit de ce genre ne soit puni d'une amende de son équivalent en nitrogène, ou de l'acide phosphorique que l'on prétendra qu'il contient, ou constitués pas une preuve d'intention frauduleuse.

6. L'acte passé en la quarante-septième année du règne de Sa Majesté, chapitre trente-sept, intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles", est par les présentes abrogé, sauf à l'égard des infractions commises contre le dit acte, ou à l'égard de toute poursuite ou autre chose commencée et non terminée, et de tout paiement de deniers sous l'empire d'aucune de ses dispositions.

Une copie de l'acte pourra être obtenue sur demande au Département du Revenu de l'Intérieur.

E. MIAL,
Commissaire.